



Association AMAP'PLACE  
ESPAC'YON, 20 rue du vieux bourg  
85170 Dompierre sur Yon  
mail : [amap-place@laposte.net](mailto:amap-place@laposte.net)

## CONTRAT POULETS

Contrat d'engagement entre amapien et producteur

Période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026 : 6 distributions :

17 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2025, 23 janvier, 20 février et 20 mars 2026

La productrice :	L'amapien, l'amapienne
Aurélie Guérin La Ferme BEOTOP Le Four 85670 Saint Paul Mont Penit	Nom/Prénom : Tél : Mail :

### ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage : à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (**1 fois par mois de 18h15 à 19h15**) et à distribuer le nombre de poulets prévus sur le semestre, en compensant d'éventuels problèmes de production d'une distribution à l'autre.

### ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

S'engage : - à venir récupérer sa commande lors de la permanence sur le lieu de distribution : salle du tier lieu, place de la résistance de Dompierre-sur-Yon . - à demander à un autre amapien de récupérer la commande si empêchement exceptionnel et surtout prévenir le référent si problème de dernière minute sachant qu'une commande oubliée sera perdue par l'amapien. - à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison. - à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

### Choix des quantités

Taille de POULETS	Quantité	Nombre de distribution	PRIX unitaire	TOTAL
PETIT (entre 1,3 et 1,5kg)		X 6	x14.00 €	
MOYEN (entre 1,6 et 1,8kg)		X 6	x17.00 €	
GROS (entre 1,9 et 2,1kg)		X 6	x20.00 €	
DECOUPE (2 cuisses + 2 filets, sous vide)		X 6	x15.00€	
<b>TOTAL CONTRAT (règlement en un, deux ou six chèques)</b>				

Les chèques sont établis à l'ordre de « Aurélie GUERIN » et remis à la signature du contrat au référent.

+ 1 chèque annuel de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli (1 seule adhésion annuelle quelque soit le nombre de contrats).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter :      OUI      NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre S/ Yon, le : \_\_\_\_\_

La productrice : Aurélie GUERIN

Signature(Mention « Lu et Approuvé »)

l' « AMAPien » NOM :

signature (Mention « Lu et Approuvé »)



Association AMAP'PLACE  
ESPAC'YON, 20 rue du vieux bourg  
85170 Dompierre sur Yon  
mail : [amap-place@laposte.net](mailto:amap-place@laposte.net)

## CONTRAT POULETS

Contrat d'engagement entre amapien et producteur

Période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026 : 6 distributions :

17 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2025, 23 janvier, 20 février et 20 mars 2026

La productrice :	L'amapien, l'amapienne
Aurélie Guérin La Ferme BEOTOP Le Four 85670 Saint Paul Mont Penit	Nom/Prénom : Tél : Mail :

### ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage : à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (**1 fois par mois de 18h15 à 19h15**) et à distribuer le nombre de poulets prévus sur le semestre, en compensant d'éventuels problèmes de production d'une distribution à l'autre.

### ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

S'engage : - à venir récupérer sa commande lors de la permanence sur le lieu de distribution : salle du tier lieu, place de la résistance de Dompierre-sur-Yon . - à demander à un autre amapien de récupérer la commande si empêchement exceptionnel et surtout prévenir le référent si problème de dernière minute sachant qu'une commande oubliée sera perdue par l'amapien. - à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison. - à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

### Choix des quantités

Taille de POULETS	Quantité	Nombre de distribution	PRIX unitaire	TOTAL
PETIT (entre 1,3 et 1,5kg)		X 6	x14.00 €	
MOYEN (entre 1,6 et 1,8kg)		X 6	x17.00 €	
GROS (entre 1,9 et 2,1kg)		X 6	x20.00 €	
DECOUPE (2 cuisses + 2 filets, sous vide)		X 6	x15.00€	
<b>TOTAL CONTRAT (règlement en un, deux ou six chèques)</b>				

Les chèques sont établis à l'ordre de « Aurélie GUERIN » et remis à la signature du contrat au référent.

+ 1 chèque annuel de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli (1 seule adhésion annuelle quelque soit le nombre de contrats).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter :      OUI      NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre S/ Yon, le : \_\_\_\_\_

La productrice : Aurélie GUERIN

Signature(Mention « Lu et Approuvé »)

l' « AMAPien » NOM :

signature (Mention « Lu et Approuvé »)